

## **GENERIX Group met en œuvre un contrat de liquidité Un nouveau gage de bonne liquidité pour les investisseurs**

***GENERIX Group, premier éditeur français de solutions de gestion collaborative pour le commerce et l'industrie, annonce aujourd'hui avoir confié à CM-CIC Securities la mise en œuvre d'un contrat de liquidité.***

***Après la réussite de l'opération de regroupement de titres GENERIX Group par 10, ce contrat est un nouveau gage de bonne liquidité pour les investisseurs, professionnels et particuliers.***

### **→ GENERIX signe un contrat de liquidité avec CM-CIC Securities**

GENERIX a confié au Prestataire de Services d'Investissement CM-CIC Securities, la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie de l'AFEI approuvée par l'Autorité des Marchés financiers.

Pour la mise en œuvre de ce contrat, établi pour une durée d'un an à compter du 10 septembre 2007, et renouvelable chaque année par tacite reconduction, GENERIX a affecté 300.000 € au compte de liquidité.

Après la réussite de l'opération de regroupement de titres GENERIX par 10, ce contrat de liquidité est un nouveau gage de bonne liquidité pour les investisseurs, professionnels comme particuliers. Le contrat vise à animer le marché des actions GENERIX regroupées, portant les codes mnémoriques GENX et ISIN FR 0010501692. Il doit permettre un fonctionnement optimal du marché et une bonne évaluation du titre GENERIX, en permettant de réduire la fourchette et la volatilité des transactions.

L'accord signé entre GENERIX Group et CM-CIC Securities n'inclut pas l'animation du marché des actions non regroupées, portant les codes mnémoriques GNX et ISIN FR 0004032795. Ces actions seront cotées jusqu'au 02 février 2008 sur Eurolist C d'Euronext Paris.

### **→ Rappel des conditions de regroupement des actions**

Conformément à la décision prise en Assemblée Générale le 25 avril 2006, le Directoire a décidé la mise en œuvre du programme de regroupement d'actions à raison de 1 action nouvelle pour 10 actions anciennes depuis le 02 août 2007. Après regroupement, le capital de GENERIX est composé de 13 024 274 actions.

#### **o Objectifs du regroupement**

Le regroupement de ses actions permet à GENERIX Group de retrouver un cours plus conforme aux standards de marché et de réduire la volatilité du titre. **L'opération n'a pas d'impact sur la valeur du portefeuille d'actions GENERIX détenues par ses actionnaires**, ni sur le capital social de la société. Les titres nouveaux présentent les mêmes caractéristiques et confèrent les mêmes droits que les titres anciens qu'ils remplacent.

#### **o Cotation des actions GENERIX**

Les actions anciennes, soumises au regroupement, sont inscrites sur le marché Eurolist C d'Euronext Paris, et portent les codes mnémoriques GNX et ISIN FR 0004032795. Elles seront inscrites sur le compartiment des valeurs radiées du marché réglementé jusqu'au 02 Février 2008, date à laquelle elles seront radiées. Les codes mnémoriques et ISIN des actions nouvelles, regroupées, sont respectivement GENX et FR 0010501692, et sont inscrites sur le marché Eurolist C d'Euronext Paris.

o **Pour procéder au regroupement de ses actions GENERIX**

- Les actionnaires détenant leurs titres au porteur et/ou au nominatif administré doivent faire leur demande de regroupement auprès de leur intermédiaire financier teneur de compte, qui relaiera leur demande auprès de NATIXIS – Services Financiers – Émetteurs – 10 rue des Roquemeonts – 14099 CAEN cedex, nommé comme mandataire pour assurer la centralisation des opérations de regroupement.
- NATIXIS, en tant que mandataire pour assurer la centralisation des opérations de regroupement, adressera par courrier le bulletin de réponse auprès des actionnaires inscrits en nominatif pur.

o **Délai pour procéder au regroupement**

Les actions anciennes non présentées au regroupement au plus tard le 02 Août 2009, perdront tout droit de vote et leur droit aux dividendes sera suspendu. Les actions nouvelles non réclamées par les ayants droit, à l'expiration de ce délai de 2 ans après le début des opérations de regroupement, seront cédées sur le marché. A dater de la vente, les anciens titres seront annulés et leurs titulaires ne pourront plus prétendre qu'à la répartition en numéraire du produit net de la vente qui sera tenu à leur disposition pendant 10 ans chez NATIXIS et ensuite pendant 20 ans chez la Caisse des Dépôts et Consignations.

o **Conversion des Obligations Convertibles GENERIX**

Les Obligations Convertibles (Code ISIN FR 0010247239) existantes, regroupées par 10, sont également convertibles depuis le 02 août 2007 en actions nouvelles. Au 31 Août 2007, 803.592 obligations convertibles n'avaient pas été converties. Après regroupement, ces dernières sont donc convertibles en 80.359 actions nouvelles.

Toutes les informations concernant les modalités de l'opération de regroupement de titres peuvent être consultables sur les sites Web de la société ([www.generix.fr](http://www.generix.fr)), du Bulletin des Annonces Légales et Officielles ([www.journal-officiel.gouv.fr/balo/](http://www.journal-officiel.gouv.fr/balo/)) et de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)).

**Prochain rendez-vous :**  
**Publication du chiffre d'affaires semestriel 2007/2008, clos au 30 septembre,**  
**le 31 octobre 2007, après Bourse.**

**Contact GENERIX Group**

Sylvie BRUNET  
Direction de la Communication  
[sbrunet@generix.fr](mailto:sbrunet@generix.fr) – 01 47 49 36 66

**Contact Presse**

Stéphanie STAHR  
CM-CIC EMETTEUR  
[stahrst@cmcics.com](mailto:stahrst@cmcics.com) – 01 45 96 77 83